

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 2 février 2016

L'an deux mil seize, le 2 février, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PORTEBOIS Laurent, Maire.

**PRESENTS** : M. PORTEBOIS Laurent, Mme PELLARIN Annette, M. GUESNIER Emmanuel, Mme BARRAS Annie, M. LEDRAPPIER Bruno, M. LIVET Bruno, Mme JAROT Dominique, M. GUFFROY Jean Claude, Mme GRAS Nathalie, M. DAUREIL Jacques, Mme CLAUD Claire, M. ALGIER Philippe, Mme DUJOUR Christine, M. LAMARRE Christian, Mme LEGER Dany, Mme YVART Laure.

**ABSENT REPRESENTE** : M. DUVERT Rémi représenté par M. PORTEBOIS Laurent.

**ABSENT** : M. LUIRARD Fabrice.

Mme CLAUD Claire a été désigné(e) secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de Conseillers en exercice :	18
Nombre de Conseillers présents :	16
Nombre de Conseillers représentés :	1
Date de la convocation :	15/01/2016
Date de l'affichage :	22/01/2016

### ❖ **Approbation de la séance précédente (3 décembre 2015).**

#### **Monsieur le Maire vous propose d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :**

- ◆ 16C003 : *Autorisation d'encaissement des chèques émanant de nos assureurs*
- ◆ 16C006 : *Rétrocession du nouveau quartier du Bas des Ouinels, Autorisation de signature*
- ◆ 16C011 : *Salon de l'Agriculture - PARIS*

### 1°) **FINANCES**

◆ **16C001** : *Validation de la création de l'Harmonie Municipale de CLAIROIX et attribution d'une subvention exceptionnelle*

M. Bruno LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Suite à la proposition de création d'une Harmonie Municipale à CLAIROIX (Association de Loi 1901), Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil Municipal sur cette création et valider ensemble les conditions dans lesquelles devront se conformer les contreparties, en cas d'accord.

Monsieur le Maire tient également à attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait que la création de cette future association ne sera effective qu'après avoir réceptionné au sein de la Mairie les papiers d'enregistrement, et vous propose, si le Conseil soutient la création de cette harmonie, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 700,00 € à l'Harmonie Municipale de Clairoix afin qu'elle puisse acquérir des pupitres et du petit matériel. Le versement de cette somme sera effectué par le biais du compte 6574 - Subventions aux associations et autres Etablissements Publics.

En contrepartie, l'Harmonie Municipale de CLAIROIX s'engagera à assurer gratuitement les différentes manifestations organisées par la Mairie (cérémonies patriotiques, animations municipales, vœux...).

Il vous est donc proposé de délibérer sur la création ou non de l'Harmonie Municipale de CLAIROIX et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre éventuellement le titre correspondant.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

◆ **16C002 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APE**

Mme Dominique JAROT donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Suite au marché de Noël qui a été organisé par notre collectivité, la Commission Finances vous propose de procéder au remboursement de la prestation de l'accordéoniste dont le montant s'élève à 120,00 € et dont la prestation a été initialement réglée par l'APE de CLAIROIX.

A noter que le remboursement de cette prestation sera effectué par le biais du compte 6574 - Subventions aux associations et autres Etablissements Publics.

Il vous est donc proposé d'approuver ce remboursement pour un montant de 120,00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant en faveur de l'APE.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

◆ **16C003 : Autorisation d'encaissement des chèques émanant de nos assureurs**

Mme Annette PELLARIN donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Dans le cadre de l'indemnisation des sinistres survenus sur les biens de la Commune de CLAIROIX ou dans le cadre des indemnisations, en particulier des risques statutaires, survenus sur les contrats frais de personnel, nos compagnies d'assurances nous adressent régulièrement des chèques d'indemnisation.

Afin de simplifier les démarches administratives, la Commission Finances vous propose donc de :

◆ Procéder directement à l'encaissement de tous les chèques émanant de nos compagnies d'assurances et dont le montant est inférieur à 15 000 €, que ce soit pour indemnisation des préjudices subis, pour remboursement de facturation ou pour remboursement liés aux contrats frais de personnel.

La Commission Finances propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ces chèques et à signer tous les documents afférents à ce sujet.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

## 2°) URBANISME

### ◆ 16C004 : *Vente de 2 terrains - Rue Julien Bourin*

M. Philippe ALGIER donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Vu l'avis des Domaines qui a été rendu concernant ce sujet et dans le cadre de la requalification du Centre Bourg, la Commune de CLAIROIX souhaite vendre deux terrains viabilisés et non clôturés, situés rue Julien Bourin, section cadastrée AH338 d'une superficie de 333 m<sup>2</sup> et section cadastrée AH339 d'une superficie de 332 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune de CLAIROIX, par le biais de Maître CARBONNAUX Antoine.

En raison de l'estimation (en annexe ci-jointe) qui a été réalisée par FRANCE DOMAINE en date du 16 juillet 2015, le prix de vente est fixé à 58 500 € HT € soit 70 200 € TTC (hors frais de notaire et de dossier).

La Commission Finances tient tout particulièrement à attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait que cette opération est primordiale pour la suite des événements concernant la requalification du centre bourg.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce bien immobilier par le biais de Maître CARBONNAUX Antoine et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

### ◆ 16C005 : *Acquisition de 3 parcelles appartenant à Mme MONGLOUX Julienne*

M. Emmanuel GUESNIER donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

La Commune de CLAIROIX souhaite acquérir 2 parcelles situées Rue du Tour de Ville - section cadastrée AA0135 d'une superficie de 139 m<sup>2</sup> et AA0154 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>, et 1 parcelle située Rue Margot - section AA0134 d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme CASELLI épouse MONGLOUX Julienne, par le biais de Maître CARBONNAUX Antoine.

La Commission Finances tient tout particulièrement à attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait que cette transaction sera réalisée à l'euro symbolique (hors frais de notaire et de dossier).

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ces parcelles par le biais de Maître CARBONNAUX Antoine et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

◆ **16C006** : *Rétrocession du nouveau quartier du Bas des Ouïnels, autorisation de signature*

M. Emmanuel GUESNIER donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

L'E.P.F.L.O (Etablissement Public Foncier de l'Oise) vient de nous transmettre une proposition concernant la rétrocession (voirie, réseaux et espaces verts) du quartier des Ouïnels (rue René Marsigny) à la Commune de CLAIROIX.

Ce transfert s'effectuera à l'euro symbolique selon les garanties légales en vigueur par le biais de Maître BEAUVAIS, notaire à COMPIEGNE. Les frais seront à la charge de la société E.P.F.L.O.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette rétrocession.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

3°) **PERSONNEL**

◆ **16C007** : *Fixation du taux de promotion pour un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe*

Mme Annette PELLARIN donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Monsieur le Maire propose qu'un taux de promotion de 100 % soit attribué au poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe. A noter que le Comité Technique Paritaire a émis le 25 janvier dernier, un avis favorable à ce taux de promotion.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce taux de promotion.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

◆ **16C008** : *Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe*

Mme Annette PELLARIN donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Dans le cadre des avancements de grade de nos agents, il est impératif de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe.

Il vous est donc proposé de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette création de poste.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

◆ **16C009** : *Fixation du taux de promotion pour 2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe*

Mme Annie BARRAS donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Monsieur le Maire propose qu'un taux de promotion de 100 % soit attribué aux 2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe. A noter que le Comité Technique Paritaire a émis le 25 janvier dernier un avis favorable à ce taux de promotion.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce taux de promotion.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

◆ **16C010** : *Création de 2 postes d'Adjoint technique 1ère Classe*

Mme Annie BARRAS donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

Dans le cadre des avancements de grade de nos agents, il est impératif de procéder à la création de 2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe.

Il vous est donc proposé de procéder à la création de 2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces créations de poste.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

4°) **ANIMATION**

◆ **16C0011** : *Salon de l'Agriculture - PARIS*

Mme Nathalie GRAS donne lecture au Conseil du Rapport suivant :

La Commission Animation organise une sortie au SALON de l'AGRICULTURE, le 28 février prochain. Le transport sera assuré par la Société TRANSDEV PICARDIE/ACARY de CLAIROIX selon les prix du marché de transports.

La Commission Animation vous propose les tarifs suivants (transport + entrée au salon compris) :

<b>CLAIROISIENS</b>		<b>EXTERIEURS</b>	
<i>Adultes</i>	<i>Enfants - de 12 ans</i>	<i>Adultes</i>	<i>Enfants - de 12 ans</i>
15 €	10 €	20 €	15 €

A noter que la priorité sera donnée aux Clairoisiens concernant les inscriptions.

Les encaissements se feront par la régie « Animation » : en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20